



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

TERRE DE JEU & D'ÉQUILIBRE

95 Foot Officiel

Sommaire

Pages 2 à 6
Commission Statuts et Règlements

Pages 7 à 18
Commission Départementale du Calendrier et Organisation des Compétitions

Pages 19 à 26
Commission Organisation des Coupes Départementales

Pages 27 à 39
Commission Départementale Football d'Animation

Pages 40 à 45
Commission Départementale Futsal

Pages 46 & 47
Commission CDIF

Pages 48 & 49
Commission des Terrains & Installations Sportives

Pages 50 à 54
Commission Départementale d'application du statut de l'arbitrage & des mutations d'arbitre

Page 55
Commission désignation des Délégués

Pages 56 & 57
Informations statutaires relatives à l'élection du Comité de Direction du District du Val-d'Oise de Football

Page 58
Déclaration de candidature individuelle

Assemblée Générale Ordinaire et Élective du DVOF

Vendredi 18 novembre 2022
à Baillet en France

Appel à
candidatures !

15^È ÉDITION TROPHÉES
PHILIPPE
SEGUIN
CANDIDATEZ
AVANT LE
12 DEC.
2022
FONDATION
FOOTBALL

9^Ème RENTRÉE DU FOOT FÉMININ
WAOUH !
1^{ER} OCTOBRE 2022
De 9h30 à 12h30
Multi-sites
- A.S FC EBANV
- MINTHRENEY FC
- EN SAINT PIER
U6F à U11F Licenciées et non licenciées
ANIMATIONS ATELIERS CLUBZ FESTIFOOT
DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

Mardi 4 octobre 2022



CLUB
LIEU
DE VIE

au CDFAS—Maison des Comités
95600 Eaubonne

Réunion
clubs
sur le
Programme
Éducatif
Fédéral



INFOS LICENCES

N° 611 Édition du 30 septembre 2022



STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

Présents : MM. FAUGERON – LETELLIER - ANTUNES - BAILLEZ

Excusé : M ANDRIEU

Assiste : M. ATEMENGUE

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

DEMANDE D'ÉVOcation

ENT. MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT

Match n°24668429 du 11/09/2022 CDM D1 ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 5 / AS ERAGNY FC 5

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ENT MERY MERIEL BESSANCOURT (évocation)

À la suite de la demande d'évocation du club de **ENT MERY MERIEL BESSANCOURT** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **AS ERAGNY FC** sur l'inscription et la participation du joueur **OLIVIER Maxence licence 2388012085** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **OLIVIER Maxence licence 2388012085** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 06/06/2022

Réponse impérative avant le 03/10/2022 avant 12h00

ENT. MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT

Match n°24616634 du 18/09/2022 SENIORS D2 POULE A DEUIL ENGHIEEN FC 1 / ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ENT MERY MERIEL BESSANCOURT (évocation)

À la suite de la demande d'évocation du club de **ENT MERY MERIEL BESSANCOURT** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **DEUIL ENGHIEEN FC** sur l'inscription et la participation du joueur **JEAN Stanley licence 2546155989** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **JEAN Stanley licence 254615598** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 20/06/2022

Réponse impérative avant le 03/10/2022 avant 12h00



JOUY LE MOUTIER FC

Match n°24617496 du 18/09/2022 SENIORS D3 POULE B JOUY LE MOUTIER FC 2 / MARLY LA VILLE ES 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € JOUY LE MOUTIER FC 2 (évocation)

À la suite de la demande d'évocation du club de **JOUY LE MOUTIER FC** La commission demande au secrétariat d'interroger le club de **MARLY LA VILLE ES** sur l'inscription et la participation du joueur **DANIEL Yohan licence 2358034413** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **DANIEL Yohan licence 2358034413** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 20/06/2022

Réponse impérative avant le 03/10/2022 avant 12h00

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

CHAMPIONNAT

U 14 D4 / Phase Unique / Poule A

Journée du 24 SEPTEMBRE 2022

Pontoisienne JS 1	Ezanville Ecoeu US 1	Les deux clubs responsables
-------------------	----------------------	------------------------------------

Pontoisienne JS 1 : AVERTISSEMENT
Ezanville Ecoeu US 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Neuville S/ Oise AS 1	Montmagny FC 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	----------------	------------------------------------

Neuville S/ Oise AS 1 : AVERTISSEMENT
Montmagny FC 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D4 / Phase Unique / Poule B

Journée du 24 SEPTEMBRE 2022

Courdimanche AS 1	Persan US 03 3	Les deux clubs responsables
-------------------	----------------	------------------------------------

Courdimanche AS 1 : AVERTISSEMENT
Persan US 03 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Seniors Féminines D1 / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 24 SEPTEMBRE 2022

Montmorency FC 1	Bezons USO 1	Les deux clubs responsables
------------------	--------------	-----------------------------

Montmorency FC 1 : **AVERTISSEMENT**
Bezons USO 1 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Futsal D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 24 SEPTEMBRE 2022

Attainville Futsal C 3	Combo Futsal 2	Combo Futsal 2 responsable
------------------------	----------------	----------------------------

Combo Futsal 2 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Coupe Du Comité 16 Ans / Phase 1 / Phase Unique

Journée du 25 SEPTEMBRE 2022

Bezons USO 2	Soisy Andilly Margency 2	Les deux clubs responsables
--------------	--------------------------	-----------------------------

Bezons USO 2 : **AVERTISSEMENT**
Soisy Andilly Margency 2 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Goussainville FC 3	Cosmo Taverny 3	Les deux clubs responsables
--------------------	-----------------	-----------------------------

Goussainville FC 3 : **AVERTISSEMENT**
Cosmo Taverny 3 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Coupe Du Comité Anciens / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 25 SEPTEMBRE 2022

Goussainville FC 3	Cosmo Taverny 3	Les deux clubs responsables
--------------------	-----------------	-----------------------------

Goussainville FC 3 : **AVERTISSEMENT**
Cosmo Taverny 3 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Coupe Du Comité Anciens / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 25 SEPTEMBRE 2022

Montmagny FC 12	Chaumontel Luzarches 12	Les deux clubs responsables
-----------------	-------------------------	-----------------------------

Montmagny FC 12 : **AVERTISSEMENT**
Chaumontel Luzarches 12 : **AVERTISSEMENT**



CVO - Crédit Mutuel Seniors 1 / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 25 SEPTEMBRE 2022

Roissy En France US 1	Auvers Ennery FC 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	--------------------	-----------------------------

Roissy En France US 1 : **AVERTISSEMENT**
 Auvers Ennery FC 1 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

CVO Vétérans + 45 Ans / Poule Unique

Journée du 25 SEPTEMBRE 2022

Cormeillais ACS 15	Entente SSG 15	Les deux clubs responsables
--------------------	----------------	-----------------------------

Cormeillais ACS 15 : **AVERTISSEMENT**
 Entente SSG 15 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Montsout Baillet US 15	Parmain AC 15	Les deux clubs responsables
------------------------	---------------	-----------------------------

Montsout Baillet US 15 : **AVERTISSEMENT**
 Parmain AC 15 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

CVO - Crédit Mutuel 18 Ans / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 25 SEPTEMBRE 2022

Montmagny FC 1	Neuville S/ Oise AS 1	Les deux clubs responsables
----------------	-----------------------	-----------------------------

Montmagny FC 1 : **AVERTISSEMENT**
 Neuville S/ Oise AS 1 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 19 SEPTEMBRE 2022
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

U 16 D3 / Phase Unique / Poule E

Journée du 18 SEPTEMBRE 2022

Goussainville FC 3	Eaubonne CSM 1	Retrait avertissement
--------------------	----------------	-----------------------

Goussainville FC 3 : **RETRAIT AVERTISSEMENT**
 Euubonne CSM 1 : **RETRAIT AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Critérium + 55 Ans / Phase Unique / Poule A

Journée du 18 SEPTEMBRE 2022

St Leu 95 FC 25	Groslay FC 25	Retrait avertissement
-----------------	---------------	-----------------------

St Leu 95 FC 25 : RETRAIT AVERTISSEMENT

Groslay FC 25 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Critérium Vétérans + De 45 Ans / Poule C

Journée du 18 SEPTEMBRE 2022

Ent. Osny Boissy 16	Magny en Vexin FC 15	Retrait avertissement
---------------------	----------------------	-----------------------

Ent. Osny Boissy 16 : RETRAIT AVERTISSEMENT

Magny en Vexin FC 15 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

Présents : Mme Sylvestre
MM. Pézière – Sénécal.

Assiste : M. Podan-Mavounzy

Excusés : MM. Cokgul – Traon - N'Diaye

INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans FootClubs

**REPORT DE LA JOURNÉE DU 11/09/2022
U18 ET U16
AU 09/10/2022**

**REPORT DE LA JOURNÉE 2 DU 17/09/2022
SENIORS FÉMININES
AU 19/11/2022**

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION :

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.



Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

ENGAGEMENTS

Tous les courriels reçus concernant les engagements ont été examinés et acceptés par la Commission (à l'exception des courriels qui ont fait l'objet d'une réponse détaillée ci-dessous)

REMERCIEMENTS ARBITRE

- M. KADI Nabil
- M. SELMI Taoufik

AUDITION

ES MARLY LA VILLE

Monsieur HADBADIN N.

FCM GARGES

Absence non excusée du Dirigeant
Amende : 35 euros

Après audition du responsable de l'équipe de MARLY LA VILLE, la COC constate que certains joueurs de GARGES n'avaient pas de licences valides pour prendre part au match.

POUR GARGES :

13 licences manquantes : 13x10 euros = 130 euros

Inscription sur la feuille de match de 3 joueurs non licenciés : 120x3 = 360 euros

POUR MARLY LA VILLE :

Feuille de match de complaisance : 300 euros

***Article 44.3 du RS du DVOF**

Match perdu par pénalité aux deux équipes

*ANCIENS D3B – Match n°24673496

ES MARLY LA VILLE 12/ FCM GARGES 12

ES MARLY LA VILLE 12 : -1 pt 0 but

FCM GARGES 12 : -1 pt 0 but

COURRIERS CLUBS

ACS BELLOY SAINT MARTIN

Courriel du 26/09/2022

La Commission prend en compte votre demande d'intégration au groupe Seniors Féminines à 11 D1

Le match 24699877 du 10/09/2022 ENTENTE FOSSES MARLY / BELLOY ASC SAINT MARTIN se jouera le 29/10/2022.

Le match 24699888 du 24/09/2022 ENTENTE BELLOY ASC SAINT MARTIN / ENTENTE HERBLAY SAINT LEU se jouera le 19/11/2022.

**FC FRANCONVILLE**

Courriel du 26/09/2022

En application de l'art. 10.4 du RS du DVOF, la Commission ne peut prendre en compte votre demande : manque l'arrêté municipal (match U14 D1 su 01/10/2022 Franconville FC 1 / Argenteuil RC 2

FC OSNY

Courriel du 23/09/2022

+45 ans Poule C

Match n°25039104

ENTENTE OSNY BOISSY 16 / MONTIGNY 95 FC 15

Suite erreur administrative, la COC annule le forfait de l'équipe de MONTIGNY 95 FC 15

FC SAINT BRICE

Courriel du 26/09/2022

La COC prend en compte l'engagement de votre équipe U16. Elle évoluera en Division 3 Poule B

La journée du 2/10 est reportée au 23/10/2022

La journée du 18/09 est reportée au 06/11/2022

FC SAINT LEU

Courriel du 24/09/2022

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande, le championnat ayant déjà commencé

ESM LE THILLAY

Courriel du 22/09/2022

Suite erreur administrative, la COC annule le 1er forfait de l'équipe CDM du Thillay (CDM D2)

DATES - TERRAINS - HEURES**FC GROSLAY**

Courriel du 26/09/2022

U14 D3 Poule B

Match n°24694643 du 01/10/2022

GROSLAY FC 1 / FRANCONVILLE FC 3

Nouvel horaire : 16H30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

AS COURDIMANCHE

Courriel du 27/09/2022

U18 D2 Poule A

Match n°24685243 du 02/10/2022

COURDIMANCHE AS 1 / ADAMOIS OL 2

Nouvel horaire : 14H30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

AS ERMONT

Courriel du 27/09/2022

Seniors D2 Poule B

Match n°24616775 du 02/10/2022

ERMONT AS 2 / COSMO TAVERNY 2

Nouvel horaire: 15h

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

RC ARGENTEUIL

Courriel du 26/09/2022



U14 D3 Poule C
Match n°24694733 du 01/10/2022
ARGENTEUIL RC 3 / SOISY ANDILLY MARGENCY FC 2
Nouvel horaire : 14h
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

US PERSAN 03

Courriel du 27/09/2022
U14 D2
Match n°24692772 du 01/10/2022
PERSAN US/ VILLIERS LE BEL FC
Nouvel horaire : 15h30
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

US PERSAN 03

Courriel du 27/09/2022
U14 D4
Match n°24696288 du 01/10/2022
PERSAN US/ SAINT BRICE FC
Nouvel horaire : 13H
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

US PERSAN 03

Courriel du 27/09/2022
U16 D1
Match n°24689117 du 02/10/2022
PERSAN US/ GARGES FCM
Nouvel horaire : 13H
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

US PERSAN 03

Courriel du 27/09/2022
U18 D2
Match n°24685370 du 02/10/2022
PERSAN US/ ECOUEN FC
Nouvel horaire : 15H
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

PORTUGAIS PAIX VIVRE

Courriel du 27/09/2022
CDM D1
Match n°24668436 du 02/10/2022
Portugais Paix Vivre 5 / Portugais Cergy Pontoise 5
Nouvelle installation : stade Auguste Delaune
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

AAS SARCELLES

Courriel du 27/09/2022
U14 D1
Nouvel horaire : 13H30
Nouvelle installation : Stade Philippe Christianval
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

**AAS SARCELLES**

Courriel du 27/09/2022
U16 D3 Poule C
Nouvel horaire : 12h
Nouvelle installation : stade Leo Lagrange
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

AAS SARCELLES

Courriel du 27/09/2022
U18 D3 Poule A
Nouvel horaire : 14h
Nouvelle installation : stade Leo Lagrange
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

AAS SARCELLES

Courriel du 27/09/2022
U18 D1
Nouvel horaire : 14h
Nouvelle installation : stade Philippe Christianval
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

FRANCE ALGERIE

Courriel du 27/09/2022
Anciens D4 Poule B
Match n°24674319 du 02/10/2022
Nouvelle installation : stade Jean Jaurès 30 rue Jean Jacques Rousseau Argenteuil
Nouvelle heure : 9H45
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

FC MONTMORENCY

Courriel du 27/09/2022
Toutes les rencontres U18 se joueront à 12H pour toute la saison sauf dernière journée de championnat (art/ 10.3 du RS du DVOF)

US ROISSY EN FRANCE

La Commission prend note de l'engagement d'une 2ème équipe U16
Cette équipe évoluera en U16 D3 Poule B
Le match 24689649 se jouera le 06/11/2022 Roissy Us 2 / EMMB
Le match 24689654 se jouera le 23/10/2022 Magny en Vexin Fc 1 / Roissy US 2

DATES - TERRAINS - HEURES (Via FOOTCLUBS)**FC ST BRICE**

Courriel du 12/09/2022
Match n°24672938 du 2/10/2022
Anciens D1
SAINT BRICE FC 11 / Cergy Portugais 11
Nouvelle date : 13/10/2022
Nouvel horaire : 20H30.
Nouvelle installation : Stade Léon Graffin 3 à Saint Brice sous forêt
Accord des 2 clubs
Accord de la COC



CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CDM D2

Match n° 24671350 du 18/09/2022
VAUREAL FCM 5 / THILLAY FCM 5

Amende VAUREAL FCM 31€

VAUREAL FCM 5	-1pt	0but
THILLAY ESM 5	3pts	5buts

MATCHES À JOUER

9/10/2022

Anciens D3 Poule B
Match n° 24673510
GARGES FCM 12 / ACADEMIE ERMONT FOOTBALL 11.

16/10/2022

+45 ans Poule C
Match n° 25039136
GARGES FCM 15 / MONTIGNY 95 FC 15

29/10/2022

Seniors Féminines D1
Match n° 24699877
ENTENTE FOSSES MARLY 1 / BELLOY SAINT MARTIN ASC 1

Seniors Féminines D1
Match n° 2469892
CERGY PONTOISE FC 1 / GONESSE RC 1

Seniors Féminines D1
Match n° 24699893
COSMO TAVERNY 2 / MONTMORENCY FC 1

30/10/2022

Anciens D4 Poule A
Match n° 24674309
SAINT PRIX ES 13 / CHAMPAGNE SFC 95 12

+45 ans Poule C
Match n° 24039112
GARGES FCM 15 / NEUVILLE SUR OISE AS 15

+45 ans Poule C
Match n° 25039104
ENTENTE OSNY BOISSY 16 / MONTIGNY 95 Fc 15

**06/11/2022**

U18 D1

Match n° 24685098

ARGENTEUIL RC 2 / GARGES FCM 1

U18 D1

Match n° 24685096

ADAMOIS OL 1 / ECOUEN FC 1

U18 D2 Poule B

Match n° 24685360

DEUIL ENGHIEU FC 2 / ECOUEN FC 2

U18 D2 Poule B

Match n° 24685759

DOMONT FC 1 / HERBLAY ES 1

U18 D3 Poule B

Match n° 24685757

ENTENTE CHAMPAGNE BEAUMONT 1 / THILLAY ESM 1

U18 D3 Poule B

Match n° 24685759

DOMONT FC 1 / HERBLAY ES 1

11/11/2022

U18 D2 Poule A

Match n° 24685240

ERAGNY FC 1 / MONTMAGNY FC 1

19/11/2022

Seniors Féminines D1

Match n° 24699888

BELLOY SAINT MARTIN ASC 1 / ENTENTE HERBLAY SAINT LEU 1

Seniors Féminines D1

Match n° 24699896

ENTENTE FOSSES MARLY 1 / SAINT PRIX ES 1

20/11/2022

Seniors D4 Poule B

Match n° 24661032

PONTOISIENNE JS 2 / VEXIN AS 1

Seniors D4 Poule A

Match n° 24661030

MARCOUVILLE CP 1 / ES HERBLAY 2

**PREMIER FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE****Seniors D4 Poule B**

Match n° 24661031 du 18/09/2022
BEAUCHAMP AS 2 / BOUFFEMONT ACF 1

Beauchamp AS 2	0 but	-1 pt
Bouffémont ACF 1	5 buts	3 pts

U14 D3 Poule A

Match n° 24694549 du 24/09/2022
ERMONT AS 2 / BRUYERES BERNES USM 1

Bruyères Bernes USM 1	0 but	-1 pt
Ermont AS 2	5 buts	3 pts

U14 D4 Poule C

Match n° 24696371 du 24/09/2022
EMMB 2 / COURDIMANCHE AS 2

Courdimanche AS 2	0 but	-1 pt
EMMB 2	5 buts	3 pts

U16 D3 Poule C

Match n° 24689783 du 18/09/2022
GOUSSAINVILLE FC 2 / NEUVILLE SUR OISE 1

Neuville sur Oise As 1	0 but	-1 pt
Goussainville Fc 2	5 buts	3 pts

U16 D3 Poule D

Match n° 24689912 du 18/09/2022
Sarcelles Aas 4 / Courdimanche As 1

Courdimanche As 1	0 but	-1 pt
Sarcelles Aas 4	5 buts	3 pt

U18 D2 Poule B

Match n° 24685368 du 18/09/2022
Arnouville FAS 1 / Roissy en France US 1

Arnouville FAS 1	0 but	-1 pt
Roissy en France US 1	5 buts	3 pt

**U18 D3 Poule B**

Match n°24685761 du 18/09/2022
Vexin As 1 / Puiseux Louvres 95 1

Vexin As 1	0 but	-1 pt
Puiseux Louvres 95 Fc	5 buts	3 pt

U16 D3 Poule A

Match n°24689516 du 18/09/2022
EMMB 1 / Vexin As 1

Vexin As 1	0 but	-1 pt
EMMB 1	5 buts	3 pt

U16 D2 Poule A

Match n°24689249 du 18/09/2022
Herblay Fc 1 / SAM 2

Herblay Fc 1	0 but	-1 pt
SAM 2	5 buts	3 pt

U18 D1

Match n°24685100 du 18/09/2022
Herblay Fc 1 / Cormeillais ACS 1

Herblay Fc 1	0 but	-1 pt
Cormeillais ACS 1	5 buts	3 pt

Seniors D1

Match n°24615780 du 18/09/2022
Saint Leu 95 Fc 2 / Herblay Fc 1

Herblay Fc 1	0 but	-1 pt
Saint Leu 95 FC	5 buts	3 pt

Seniors D2 Poule B

Match n°24616766 du 18/09/2022
ESSG 3 / Herblay Fc 1

Herblay Fc 1	0 but	-1 pt
ESSG 3	5 buts	3 pt



PREMIER FORFAIT AVEC AMENDE

Anciens D2 poule A

Match n° 24673110 du 18/09/2022
Bezons USO 11 / Ecoeu FC 2

Bezons USO 11 Amende 31€

Bezons USO 11	0 but	-1 pt
Ecoeu FC 2	5 buts	3 pts

Seniors D3 Poule A

Match n° 24617360 du 18/09/2022
Ezanville Ecoeu US 1 / Neuville sur Oise AS 1

Ezanville Ecoeu US 1 Amende 31€

Ezanville Ecoeu US 1	0 but	-1 pt
Neuville sur Oise 1	5 buts	3 pts

Seniors D4 Poule C

Match n° 24679226
Frettoise ES 1 / Ezanville Ecoeu US 2

Ezanville Ecoeu US 2 Amende 31€

Ezanville Ecoeu US 2	0 but	-1 pt
Frettoise ES 1	5 buts	3 pts

U14 D4 Poule B

Match n° 24696283 du 24/09/2022
Montmorency FC 2 / Gonesse RC 3

Gonesse RC 11 Amende 31€

Gonesse RC 3	0 but	-1 pt
Montmorency FC 2	5 buts	3 pts

U14 D4 Poule D

Match n° 25075799 du 24/09/2022
Corneillais ACS 3 / Vaureal FCM 2

Vaureal FCM 2 Amende 24€

Vaureal FCM 2	0 but	-1 pt
Corneillais ACS 3	5 buts	3 pts



Match n° 25075798 du 24/09/2022
DOMONT FC 1 / FRETTOISE ES 1

Amende Domont FC 1 24€

Domont FC 1	0 but	-1 pt
Frettoise ES 1	5 buts	3 pts

U16 D3 Poule D

Match n°24689917 du 18/09/2022
Domont FC 1 / Herblay ES 2

Domont FC 1 Amende 24€

Domont FC 1	0 but	-1 pt
Herblay ES 2	5 buts	3 pts

+ 55 ans Poule B

Match n°24682429 du 11/09/2022
FRANCONVILLE FC 25 / HERBLAY ES 25

Franconville FC 25 Amende 31€
Herblay ES 25 Amende 31€

DEUXIÈME FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

+45 ans Poule B

Match n° 24674761 du 18/09/2022
CHAMPAGNE SFC 95 15 / BRUYERES BERNES USM 15

Anciens D3 Poule C

Match n° 24673634 du 18/09/2022
DEUIL FC 12 / VAUREAL FCM 11

DEUIL FC 12	0 but	-1 pt
VAUREAL FCM 11	5 buts	3 pts

DEUXIÈME FORFAIT AVEC AMENDE

+45 ans Poule B

Match n° 24674764 du 18/09/2022
DOMONT FC 15 / FOSSES UF 15

Amende DOMONT FC 15 37.50€

**D1 Féminines**

Match n° 24699891 du 24/09/2022
MONTMORENCY FC 1 / BEZONS USO 1

Amende BEZONS USO 37.50€

BEZONS USO 1	0 but	-1 pt
MONTMORENCY FC 1	5 buts	3 pts

FORFAIT GÉNÉRAL**US EZANVILLE ECOUEN**

Seniors D3 Poule A
Amende: 57€

US EZANVILLE ECOUEN

Seniors D4 Poule C
Amende : 57€

US EZANVILLE ECOUEN

U16 D3 Poule D
Amende : 57€

US EZANVILLE ECOUEN

U18 D3 Poule B
Amende : 57€

FC PUISEUX LOUVRES

Seniors D4 Poule A
Amende : 57€

Secrétaire de Séance

Mr Sénécal

Président de Séance

Mme Sylvestre



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

Présents : Mme Cyprien
MM. Maillet - M. Lacour.

Absents excusés : MM. Moukrim - N'Diaye – Lalotte.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH
DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages. Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
-
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU VAL-D'OISE – SENIORS 1 CHALLENGE COUTELIER

2^{EME} TOUR du 16 OCTOBRE 2022 A 14H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	FONTENAY FC 1	ERAGNY FC 1
2	SOISY ANDILLY MARGENCY 1	CORMEILLAIS ACS 1
3	MENUCOURT AS 1	MONTMORENCY FC 1
4	ARNOUVILLE F AS 1	EAUBONNE CSM 1
5	PUISEUX LOUVRES 95 1	MONTSOULT BAILLET US 1
6	VIARMES ASNIERES OL 1	MARCOUVILLE CITY CP 1
7	BEZONS USO 1	COURDIMANCHE AS 1
8	ES HERBLAY	ST PRIX ES 1
9	PONTOISIENNE JS 1	PIERRELAYE FC 1
10	DEUIL ENGHIEU FC 1	VAUREAL FCM 1
11	BEAUCHAMP AS 1	NEUVILLE S/OISE AS 1
12	CHARS AS 1	JOUY LE MOUTIER FC 1
13	FRETTOISE ES 1	AUVERS ENNERY FC 1
EXEMPT : ENT MERY MERIEL BESSANCOURT		

COUPE DU COMITÉ – SENIORS 2 CHALLENGE JEAN LESTRUHAUT

CADRAGE du 16 OCTOBRE 2022 A 14H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	MONTMORENCY FC 2	VILLIERS LE BEL FC 3
2	COSMO TAVERNY 2	ERAGNY FC 2
3	BEZONS USO 2	AUVERS ENNERY FC 2
4	PERSAN US 03 3	ARGENTEUIL FC 2
5	FRANCONVILLE FC 2	JOUY LE MOUTIER FC 2
6	ARGENTEUIL RC 2	ENT SANNOIS ST GRATIEN 2
7	ERMONT AS 2	ADAMOIS OL 2
8	PERSAN US 03 2	ENT SANNOIS ST GRATIEN 3
9	GONESSE RC 2	FONTENAY FC 2
10	ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 2	CORMEILLAIS ACS 2
11	MENUCOURT AS 2	ST OUEN L'AUMÔNE AS 3
12	ST LEU 95 FC 3	GROSLAY FC 2
13	GOUSSAINVILLE FC 2	MARLY LA VILLE ES 2



COUPE DU COMITÉ CRÉDIT MUTUEL – ANCIENS

CADRAGE du 16 OCTOBRE 2022 A 9H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	MENUCOURT AS 12	ROISSY EN FRANCE US 12
2	MONTMAGNY FC 12	THILLAY ESM 12

ASC PORTUGAIS PERSAN / MARLY LA VILLE ES

Mail du 23/09/2022

1ER TOUR

ASC PORTUGAIS PERSAN 12 / MARLY LA VILLE ES 12

Changement de date et d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 21h00 le 29/09/2022.

Accord deux clubs.

Accord de la commission.

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL ANCIENS

2ÈME TOUR DU 16 OCTOBRE 2022 A 9H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	CHAMPAGNE SFC 95 11	USC ST GRATIEN 11
2	CHAUMONTEL LUZARCHES US 11	MONTMORENCY FC 11
		OU ST OUEN L'AUMÔNE AS 11
3	THILLAY ESM 11	GARGES FCM 11
4	ROISSY EN FRANCE US 11	EAUBONNE CSM 11
5	ENT BEAUMONT PERSAN 11	BEAUCHAMP AS 11
6	BOUFFEMONT ACF 11	DOMONT FC 11
7	ARGENTEUIL FC 11	PORTUGAIS PERSAN ACS 11
8	FRANCONVILLE FC 11	FRANCO PORTUGAIS ARG. 11
9	ENT SANNOIS ST GRATIEN 11	MONTMAGNY FC 11
	ACADEMIE FOOTBALL CL 11	FRANCE ALGERIE 11
11	COURDIMANCHE AS 11	CERGY PONTOISE FC 11
12	PISCOP MOISSELLES 11	CERGY PORTUGAIS 11
13	PORTUGAIS PAIX VIVRE 11	OSNY FC 11
14	JOUY LE MOUTIER FC 11	MARLY LA VILLE ES 11
EXEMPT : MONTIGNY FC 11		

ST OUEN L'AUMÔNE AS

20/09/2022

1ER TOUR

ST OUEN L'AUMÔNE AS 11 / MONTMORENCY FC 11

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 20h30 le 29/09/2022.

Prévenir vos adversaires.



COUPE DU COMITÉ - CRÉDIT MUTUEL – 16 ANS

CADRAGE du 23 OCTOBRE 2022 A 14H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC 3	ENT ECOUEN BOUFFEMONT 2
2	SARCELLES AAS 3	ST BRICE FC 2
3	JOUY LE MOUTIER FC 2	ADAMOIS OL 2
4	GARGES FCM 2	COSMO TAVERNY 3
		OU
		GOUSSAINVILLE FC 3
5	FRANCONVILLE FC 2	SARCELLES AAS 4

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL – +45 ANS

1^{ER} TOUR du 25 SEPTEMBRE 2022 A 9H30

ENT. MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT / THILLAY ESM

Mail du 26/09/2022

Suite aux différents mails nous vous informons :

ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 15 / THILLAY ESM 15

Nouvelle date :

Cette rencontre se jouera le 09 octobre 2022 à 9h30.

ST LEU 95 FC suite au forfait général de BRUYERES BERNES votre équipe est qualifiée pour le prochain tour.

COURRIERS

PERSAN US 03

Mail du 25/09/2022

Pris note de votre courrier, néanmoins nous ne pouvons donner une suite favorable à votre demande votre équipe se voit forfait.

ST PRIX ES

Mail du 26/09/2022

Pris note de votre courrier, concernant la non-utilisation de la FMI et du résultat de la rencontre (7-1).

FRANCONVILLE FC

Mail du 26/09/2022

Pris note de votre courrier, les frais d'arbitrage sont à la charge de VAUREAL FCM, d'un montant de 48,50€. Cependant nous vous informons qu'il n'y aura pas de remboursement.

FORFAIT AVISÉ

VEXIN AS

Mail du 22/09/22

Pris note de votre courrier concernant le forfait avisé de votre équipe SENIORS 1.

**ENT BEAUMONT MOURS****Mail du 23/09/22**

Pris note de votre courrier concernant le forfait avisé de votre équipe SENIORS 1.

MONTSOULT BAILLET US**Mail du 22/09/22**

Pris note de votre courrier concernant le forfait avisé de votre équipe SENIORS 1.

ARNOUVILLE F AS**Mail du 21/09/22**

Pris note de votre courrier concernant le forfait avisé de votre équipe SENIORS 2.

PONTOISIENNE JS**Mail du 23/09/22**

Pris note de votre courrier concernant le forfait avisé de votre équipe SENIORS 2.

THILLAY ESM**Mail du 22/09/22**

Pris note de votre courrier concernant le forfait avisé de votre équipe SENIORS 2.

ENT BEAUMONT MOURS**Mail du 23/09/22**

Pris note de votre courrier concernant le forfait avisé de votre équipe SENIORS 2.

ARNOUVILLE F AS**Mail du 21/09/22**

Pris note de votre courrier concernant le forfait avisé de votre équipe 1 ANCIENS.

ÉCLAIR DE PUISEUX AS**Mail du 22/09/22**

Pris note de votre courrier concernant le forfait avisé de votre équipe 1 ANCIENS

AS ERAGNY FC**Mail du 23/09/22**

Pris note de votre courrier concernant le forfait avisé de votre équipe 1 ANCIENS

COURDIMANCHES AS**Mail du 22/09/22**

Pris note de votre courrier concernant le forfait avisé de votre équipe 1 U16.

VEXIN AS**Mail du 22/09/22**

Pris note de votre courrier concernant le forfait avisé de votre équipe 1 U16.

MAGNY EN VEXIN FC**Mail du 22/09/22**

Pris note de votre courrier concernant le forfait avisé de votre équipe +45 ANS.

VIARMES ASNIÈRES OL**Mail du 21/09/22**

Pris note de votre courrier concernant le forfait avisé de votre équipe +45 ANS.

FORFAIT NON AVISÉ**FOSSÉS FU**

COMITÉ SENIORS

Match du 25/09/2022 N°25061780

Forfait non avisé - Amende 25€



PUISEUX LOUVRES 95

COMITE SENIORS
Match du 25/09/2022 N°25061803
Forfait non avisé - Amende 25€

DOMONT FC

Mail du 23/09/2022 à 14h55
COMITE SENIORS - Match du 25/09/2022
Forfait non avisé - Amende 25€

BEAUCHAMP AS

Mail du 23/09/2022 à 16h56
COMITE SENIORS
Match du 25/09/2022 N°25061778
Forfait non avisé - Amende 25€

DEUIL ENGHEN FC

COMITE ANCIENS
Match du 25/09/2022 N°25061846
Forfait non avisé - Amende 25€

BEZONS USO

CVO ANCIENS
Match du 25/09/2022 N°25062003
Forfait non avisé - Amende 25€

PUISEUX LOUVRES 95

CVO ANCIENS
Match du 25/09/2022 N°25062015
Forfait non avisé - Amende 25€

DOMONT FC

Mail du 23/09/2022 à 16h30
CVO ANCIENS
Match du 25/09/2022 N°25061995
Forfait non avisé - Amende 25€

MONTMORENCY FC

COMITE U16
Match du 25/09/2022 N°25061817
Forfait non avisé - Amende 25€

PERSAN US 03

COMITE U16
Match du 25/09/2022 N°25061824
Forfait non avisé - Amende 25€

SURVILLIERS AVENIR

CVO U16
Match du 25/09/2022
Forfait non avisé - Amende 25€

CHAMPAGNE SFC 95

CVO U16
Match du 25/09/2022 N°25061752
Forfait non avisé - Amende 25€

PUISEUX LOUVRES 95

CVO U16
Match du 25/09/2022 N°25061763
Forfait non avisé - Amende 25€



APPEL FEUILLE DE MATCH

MONTMAGNY FC

CVO SENIORS

MONTMAGNY FC 1 / MONTMORENCY FC 1

Match du 25/09/2022 N°25061951

1er appel à la feuille de match 27/09/2022

ROISSY EN FRANCE US

CVO SENIORS

ROISSY EN FRANCE US 1 / AUVERS ENNERY FC 1

Match du 25/09/2022 N°25061957

1er appel à la feuille de match 27/09/2022

SARCELLES AAS

COMITE ANCIENS

SARCELLES AAS 12 / COURDIMANCHE AS 12

Match du 25/09/2022 N°25061844

1er appel à la feuille de match 27/09/2022

CORMEILLAIS ACS

+45 ANS

CORMEILLAIS ACS 15 / ENT SSG 15

Match du 25/09/2022 N°25147505

1er appel à la feuille de match 27/09/2022

BEZONS USO

COMITE U16

BEZONS USO 2 / SOISY ANDILLY MARGENCY 2

Match du 25/09/2022 N°25061827

1er appel à la feuille de match 27/09/2022

GOUSSAINVILLE FC

COMITE U16

GOUSSAINVILLE FC 3 / COSMO TAVERNY 3

Match du 25/09/2022 N°25061828

1er appel à la feuille de match 27/09/2022

Animateur de séance : M Maillet

Secrétaire de séance : Mme Cyprien



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
MM. Jasemin - Le Nagard – Sénécal

Assiste : M. Allard (CTDAP)

Excusées : Mmes Bastos (Comité) - Escroignard (Comité).

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 26 09 22

Pris note d l'organisation d'un plateau pour la rentrée du foot U9 le 24 09 22

ARGENTEUIL RC : Mail du 20 09 22

Pris note de votre demande d'engagement de vos équipes sur critères U10/U11 & U12/U13, à savoir : 1 série 4 en U10/U11 et 1 série 4 en U12/U13

BEAUCHAMP AS : Mail du 20 09 22

Pris note de votre demande d'engagement de vos équipes en foot animation.

A savoir : 4 équipes U6/U7

3 équipes U8

4 équipes U9

CORMEILLAIS ACS : Mail du 22 09 22

Pris note de votre demande d'engagement de vos équipes en foot animation.

A savoir : 5 équipes U6/U7

3 équipes U8

3 équipes U9

COURDIMANCHE AS : Mail du 22 09 22

Pris note de votre demande d'engagement de vos équipes sur critères U10/U11 & U12/U13 ;

A savoir : 1 série 4 en U10/U11 et 1 série 1 en U12/U13

ECOUEN FC : Mail du 23 09 22

Pris note de votre demande de modification d'engagement de vos équipes U10/U11 : 5 équipes réparties comme suit : 3 + 2 (alternance)

ECOUEN FC : Mail du 19 09 22

Pris note de votre demande de modification d'engagement de vos équipes U12/U13 en coupe : 3 équipes en Coupe U12 et 1 équipe en Festival Foot U13

ENTENTE MMB : Mail du 21 09 22

Pris note de votre demande de modification d'engagement de vos équipes U12/U13 ;

A savoir : 3 équipes U12/U13 au lieu de 4

AS ERAGNY FC : Mail du 25 09 22

Pris note de votre demande de modification d'engagement de vos équipes U10/U11.

A savoir 4 équipes au lieu de 3. Le calendrier étant déjà établi il est impossible de passer vos équipes en série 4.

La modification pourra avoir lieu pour la 2^{ème} phase

ERMONT ACF : Mail du 26 09 22

Pris note de la confirmation d'engagement de vos équipes en foot animation.

A savoir : 2 équipes U8 – niveau 1

2 équipes U9 – niveau 1

2 équipes U8 & 2 équipes U9 niveau 2

ERMONT AMS : Mail du 25 09 22

Pris note de votre demande d'engager 2 équipes supplémentaires en U6/U7, soit 6 au lieu de 4

EZANVILLE US : Mail Du 21 09 22

Pris note de votre demande d'engagement de vos équipes en foot animation.

A savoir : 1 équipe U6/U7

2 équipes U8 niveau 2

2 équipes U9 niveau 2

4 équipes U10/U11

1 équipe U12/U13

Pour vos équipes U10/U11 elles sont intégrées en série 3 en fonction du nombre de joueurs licenciés actuels. Vous aurez la possibilité d'augmenter le nombre d'équipes pour la 2^{ème} phase

**FRANCONVILLE FC** : Mail du 23 09 22

Pris note de l'indisponibilité de vos installations le 1^{er} octobre prochain.

Les demandes de report des rencontres U12/U13 et U10/U11 doivent se faire via Footclub

FRANCONVILLE FC : Mail du 26 09 22

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes U8/U9.

A savoir : annulation de vos équipes en niveau 1

6 équipes U8 niveau 2

2 équipes U9 niveau 2

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8/U9

GAPEPB : Mail du 20 09 22

Pris note de votre demande de complément d'engagement de vos équipes foot animation.

A savoir : 1 équipe U9

1 équipe U10/U11

1 équipe U12/U13

GARGES FCM : Mail du 20 09 22

Pris note de la confirmation d'ajout d'1 équipe U13 sur critérium U12/U13

GONESSE RC : Mail du 22 09 22

Pris note de votre demande d'engagement de vos équipes en foot animation.

A savoir : 8 équipes U6/U7

4 équipes U8 niveau 2

4 équipes U9 niveau 2

MONTSOULT BAILLET US : Mail du 14 09 22

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire sur critérium U12/U13 et 1 équipe supplémentaire sur critérium U10/U11

HERBLAY ES : Mail du 23 09 22

Pris note de votre demande de modification d'engagement de vos équipes U12/U13.

A savoir 1 série 4 et 1 série 1

JOUY LE MOUTIER FC : Mail du 20 09 22

Pris note de votre demande de modification d'engagement de vos équipes.

A savoir : 2 équipes U8 et 2 équipes U9 niveau 1

2 équipes U8 niveau 2

2 équipes U9 niveau 2

MARLY LA VILLE ES : Mail du 22 09 22

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes.

A savoir : 4 équipes U8

4 équipes U9

MONTMAGNY SPORTS : Mail du 20 09 22

Pris note de votre demande de modification d'engager 1 équipe supplémentaire sur le Festival Foot U13

MONTIGNY FC : Mail du 23 09 22

Pris note de votre demande d'engagement de vos équipes en foot animation.

A savoir : 4 équipes U6/U7

3 équipes U8 niveau 2

6 équipes U9 niveau 2

4 équipes U10/U11

2 équipes U12/U13 – 1 équipe Coupe U12 et 1 équipe Festival Foot U13

OSNY FC : Mail du 19 09 22

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes engagées U10/U11.

A savoir : 1 équipe U10 & 1 équipe U11 critérium Avenir

4 équipes U10/U11

3 équipes U12/U13

**PIERRELAYE FC** : Mail du 22 09 22

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes engagées U10/U11.

A savoir : 2 équipes U10/U11
1 équipe U12/U13**PONTOISIENNE JS** : Mail du 21 09 22

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes engagées U8/U9.

A savoir : 2 équipes U8 niveau 1
2 équipes U9 niveau 1
1 équipe U8 et 1 équipe U9 niveau 2**ST BRICE FC** : Mail du 22 09 22

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire en U9

ST OUEN L'AUMONE AS : Mail du 22 09 22

Pris note de votre demande d'engager vos équipes en critérium foot animation.

A savoir : 4 équipes U10/U11
2 équipes U12/U13
3 équipes Challenge U10
3 équipes Challenge U11
3 équipes Coupe U12
1 équipe Festival Foot U13**SOISY AM FC** : Mail du 21 09 22

Pris note de votre demande d'engager vos équipes en critérium foot animation.

A savoir : 4 équipes U10/U11
3 équipes U12/U13**SOISY AM FC** : Mail du 26 09 22

Pris note de votre demande de modification d'engagement vos équipes U8/U9.

A savoir : 4 équipes U8 niveau 2
4 équipes U9 niveau 2

CRITÉRIUMS U10/U11 & U12/U13

Comme prévu au calendrier général 2022/2023, les critères débutent bien ce samedi 1^{er} octobre.

Vous trouverez vos rencontres dans vos agendas de club. Les calendriers sont visibles sur le site du DVOF :

Epreuves → Compétitions → Championnat

La commission vous rappelle que La FMI est à utiliser sur tous les matchs U10/U11 et U12/U13. N'oubliez pas de bien vérifier la validité de vos identifiants Footclub.



PLATEAU n° 1 U8/U9 du samedi 1^{er} octobre 2022

Comme indiqué sur le calendrier général du Foot Animation, ce samedi 1^{er} octobre aura lieu le 1^{er} plateau U8/U9.

Vous trouverez ci-dessous les centres des plateaux U8 et U9. Vous trouverez sur le site du DVOF le détail des centres et ainsi connaître les lieux où vous équipes se déplacent si vous n'êtes pas centre :

Epreuves → Foot Animation et Loisirs → Football Animation → Sélection l'épreuve

Pour les clubs visiteurs, ne pas oublier d'arriver sur les centres avec sa feuille de présence à remettre au club recevant qui devra la déposer dans FAL.

Exceptionnellement en ce début de saison, vous trouverez ci-dessous les centres de ce 1^{er} plateau

Centres U8/U9 – Niveau 1

560130	ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT
533517	JOUY LE MOUTIER F.C.
546116	MONTMORENCY F.C.
590534	RACING CLUB D'ARGENTEUIL
509431	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.
549968	ST LEU 95 F.C.

Centres U8 – Niveau 2

551444	ARGENTEUIL F.C.
522689	ARNOUVILLE F. A.S.
551988	CERGY PONTOISE F.C.
545913	COURDIMANCHE A.S.
549561	DEUIL ENGHEN F.C.
561058	ENTENTE SPORTIVE HERBLAY
551390	ERMONT AM. S.
515375	FRETTOISE E.S.
581364	GOUSSAINVILLE F.C.
519616	MARLY LA VILLE E.S.
517377	MONTMAGNY FOOTBALL CLUB
554313	S. F. C. CHAMPAGNE 95
517328	SANNOIS ST GRATIEN ENT.
519763	THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.

**Centres U9 – Niveau 2**

511000	A. S. ERAGNY F. C.
540630	ADAMOIS O.
526262	BOUFFEMONT A.C.F.
513926	DOMONT F.C.
528672	ECOUEEN F.C.
580487	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT
542402	FOSES F. U.
518652	PRESLES U.S.L. FOOTBALL
500695	SARCELLES A.A.S.
527269	ST BRICE F.C.
518488	ST OUEN L'AUMONE A.S.
563529	VEXIN A.S.
500681	VIARMES ASNIERES OL.

PLATEAU n° 1 U6/U7 du Samedi 8 Octobre 2022

Les clubs ci-dessous seront centres pour ce 1^{er} plateau

511000	A. S. ERAGNY F. C.
590322	A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES
551444	ARGENTEUIL F.C.
526262	BOUFFEMONT A.C.F.
524664	BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE
545913	COURDIMANCHE A.S.
549561	DEUIL ENGHIEEN F.C.
513926	DOMONT F.C.
528672	ECOUEEN F.C.
580487	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT
551390	ERMONT AM. S.
500712	EZANVILLE ECOUEEN U.S.
500578	FRANCONVILLE F.C.
522695	GARGES LES GONESSE F.C.M.
581364	GOUSSAINVILLE F.C.
519616	MARLY LA VILLE E.S.
517377	MONTMAGNY FOOTBALL CLUB
546116	MONTMORENCY F.C.
590534	RACING CLUB D'ARGENTEUIL
511509	ROISSY EN FRANCE U.S.
554313	S. F. C. CHAMPAGNE 95
509431	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.
524020	VEMARS ST WITZ F.C.



AMENDES

ARGENTEUIL FC : Absence non excusée à la JND du 24 09 22 à CERGY
Amende : 75€

BEAUCHAMP AS : Absence non excusée à la JND du 24 09 22 à CERGY
Amende : 75€

BELLOY ST MARTIN ASC : Absence non excusée à la JND du 24 09 22 à CERGY
Amende : 75€

ENTENTE BOISSY/CHARS : Absence non excusée à la JND du 24 09 22 à CERGY
Amende : 75€

COURDIMANCHE AS : Absence non excusée à la JND du 24 09 22 à CERGY
Amende : 75€

DOMONT FC : Absence non excusée à la JND du 24 09 22 à CERGY
Amende : 75€

FOSSÉS UF : Absence non excusée à la JND du 24 09 22 à CERGY
Amende : 75€


PIERRELAYE FC : Absence non excusée à la JND du 24 09 22 à CERGY
Amende : 75€

PRESLES USL : Absence non excusée à la JND du 24 09 22 à CERGY
Amende : 75€

PUISEUX LOUVRES FC : Absence non excusée à la JND du 24 09 22 à CERGY
Amende : 75€

ST BRICE FC : Absence non excusée à la JND du 24 09 22 à CERGY
Amende : 75€

ST OUEN L'AUMONE AS : Absence non excusée à la JND du 24 09 22 à CERGY
Amende : 75€



Prochaine réunion
lundi 3 octobre 2022
à partir de 18h30



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

SECTION FÉMININES

PV DU 26 SEPTEMBRE 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES :
Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

Catégorie de U10F à U13F

- Licence manquante = **10€**
- Absence club à la journée nationale des débutants (non excusée) = **75€**
- Absence non excusée par club à un Plateau ou Rassemblement = **10€**
- Non réception feuille de plateau après relances = **30€**
- Feuille de Plateau ou Rassemblement irrégulière = **10€**
- Non réception feuille de présence centre accueil après 2 relances = **30€**
- Feuille de présence irrégulière = **10€**
- Non organisation du Plateau ou Rassemblement sans motif recevable : 100€**

Catégorie de U10F à U13F

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :
 - o 1^{er} = **10€**
 - o 2^{ème} = **15€**
 - o 3^{ème} = **20€ + Forfait Général 25€ = 45€**
- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.
- NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**
- Absence non excusée aux réunions = **50€**
- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**
- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**
- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**
- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**
- Article 44.2 –**
 - Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financière du D.V.O.F et match perdu par pénalité au club recevant.*
 - Le club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.*
 - En cas de non-réponse de la part des deux clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.*
 - En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.*
- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**
- Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

C'EST LA RENTREE !



9^{ème} RENTRÉE DU FOOT FÉMININ

WAOUH !
« C'est trop de la balle »

1^{ER} OCTOBRE 2022
De 9h30 à 12h30

Multi- sites

- AS ERAGNY
- MONTMORENCY FC
- ES SAINT PRIX

U6F à U11F Licenciées et non licenciées
ANIMATION ATELIERS QUIZZ FESTIFOOT

DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

val d'oise le département
EQUIPE DE FRANCE
EKINSPOUR
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nous nous réjouissons d'avance d'organiser comme chaque année, la « rentrée du Football Féminin 2022-2023 » du district du Val d'Oise, le samedi 1^{er} octobre 2022 de 9h30 à 12h30 qui sera la première date officielle de la saison !

Cet évènement rassemblera les U6F à U11F licenciées et non licenciées.

Comme la saison dernière, nous vous informons que cette rentrée se fera sur plusieurs centres :

- AS ERAGNY, Parc des sports Louis Larue
- FC MONTMORENCY, Parc des sports Nelson Mandela
- ST-PRIX ES, Stade Georges Glatigny



Pour tous les clubs souhaitant participer, un GOOGLE FORM vous a été envoyé via la boîte mail officiel de vos clubs, il vous faut le remplir avant le 14 septembre de manière à pouvoir répartir les clubs sur les différents centres géographiquement.

REPARTITION DES EQUIPES SUR LES TROIS CENTRES

RENTREE DU FOOTBALL FEMININ DU 01/10/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	U7/U9	U10/U11
AS ERAGNY					
MOREAU AUDREY 07 78 18 18 37	Parc des Sports Louis Larue, Eragny	9h30	ADAMOIS OL	7	7
			COSMO TAVERNY	6	16
			VIARMES ASNIERES OL	11	5
			E.S HERBLAY	16	25
			ST OUEN L'AUMÔNE AS	2	7
			ENT SSG	11	9
			ERAGNY FC	0	14
Nombre de joueuses par catégorie				53	83

Nombre de joueuses attendues

136

Le nombre de joueuses attendues est donné en fonction des clubs qui se sont inscrits sur GOOGLE FORM.

RENTREE DU FOOTBALL FEMININ DU 01/10/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	U7/U9	U10/U11
FC MONTMORENCY					
BERTRAND DIAKANUA 07 61 03 35 86	Parc des Sports Nelson Mandela, Montmorency	9h30	GARGES FCM	10	10
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	27	28
			CFJ PERSANAISE	0	8
			MONTMORENCY FC	10	11
			ARGENTEUIL FC	10	10
			FOSSES FU	--	--
Nombre de joueuses par catégorie				57	67

Nombre de joueuses attendues

124



Le nombre de joueuses attendues est donné en fonction des clubs qui se sont inscrits sur GOOGLE FORM, représentés en noir ci-dessus.

RENTREE DU FOOTBALL FEMININ DU 01/10/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	U7/U9	U10/U11
ST PRIX ES					
JASEMIN ROLLIN 06 85 63 80 67	Stade Georges Glatigny, St Prix	9h30	SARCELLES AAS	0	25
			ENT BEAUMONT MOURS	10	11
			ST BRICE	6	12
			ERMONT AS	15	10
			FRANCONVILLE FC	8	7
			ST PRIX ES	10	8
			BEAUCHAMP AS	5	--
Nombre de joueuses par catégorie				54	73

NOMBRE DE JOEUSES ATTENDUES

122

Le nombre de joueuses attendues est donné en fonction des clubs qui se sont inscrits sur GOOGLE FORM

Nous vous informons aussi que des GOODIES seront distribués en fonction des inscriptions effectuées par les clubs sur le GOOGLE FORM en priorité.

DETECTIONS ET SELECTIONS FEMININES

Toutes informations sur l'organisation des détections et sélections féminine seront traitées en Commission technique.



PLATEAUX/ RASSEMBLEMENTS ET CRITERIUMS

CRITERIUM U11F Journée 1 :

- Samedi 08 octobre 2022

CRITERIUM U13F et CRITERIUM AVENIR Journée 1 :

- Samedi 08 octobre 2022

PLATEAU U9F Journée 1 :

- Samedi 08 octobre 2022

RASSEMBLEMENT U6F Journée 1 :

- Samedi 15 octobre 2022

COURRIERS

ARGENTEUIL FC

Mail du 25/09/2022

Pris note de votre courrier concernant l'engagement de votre équipe U11F, malheureusement nous vous informons que votre inscription est refusée car les tableaux sont complets, néanmoins vous avez la possibilité d'engager votre équipe sur la PHASE 2.

CRITERIUM U13 F

ARGENTEUIL FC / PONTOISIENNE JS

Nous vous prions de bien vouloir nous envoyer les coordonnées de votre équipe U13F qui ont été intégré, notamment l'heure souhaitée de vos coups d'envois, l'adresse du stade, le nom et numéro du responsable de la section, le nom et numéro du référent. Merci



OCTOBRE

PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 08/10/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
SOISY ANDILLY MARGENCY FC				
DE SOUSA SEBASTIEN 06 69 94 74 56	STADE ALBERT SCHWEITZE, Rue d'Andilly, Soisy sous Montmorency	9H30	FOSES FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			US PERSAN 03	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				10



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Duclos.

Assistent : MM. Chéroux (Cda), Vernet (Comité).

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).

Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF

MISE À DISPOSITION D'UN GYMNASE

Le DVOF et la Commission Technique Futsal recherchent des créneaux en salle afin d'accueillir des détections dans toutes les catégories jeunes de U14 à U18, à partir d'octobre 2022.

Merci de transmettre vos propositions au Département Technique du DVOF.

DÉTECTIONS U14 – U15 – U16 – U17 – U18 FUTSAL

La commission demande aux clubs de transmettre au DVOF le fichier Excel avec le nom des joueurs pressentis pour les détections. Les joueurs doivent posséder une licence validée par la LPIFF.

Transmettre au département technique à l'attention de M. Tartarin Julien avant le **vendredi 07 octobre 2022**.

COURRIERS CLUBS

Osny United : Mail du 23-09-22

Pris note de votre demande pour jouer vos matchs de Senior D2 le **samedi à 18H00**.

Accord de la commission

Persanaise Cfj : Mail du 24-09-22

Pris note du désengagement de vos équipes U13 et U16 en critérium pour cause de licences non validées.

Persanaise Cfj : Mail du 24-09-22

Pris note de votre possibilité de recevoir des détections le dimanche de 08H30 à 13H00.

Remerciements

Persanaise Cfj : Mail du 24-09-22

Pris note de votre demande de renseignements concernant le critérium U15.

Le calendrier et les groupes sont consultables ci-dessous.

Montmorency Futsal : Mail du 25-09-22

Pris note de votre demande pour jouer vos matchs de Senior D1 le **samedi à 11H00**.

Accord de la commission

Jouy le Moutier FC : Mail du 23-09-22

Pris note du Forfait non avisé (hors délai) de votre équipe Futsal pour la rencontre n° 24897262 du 24-09-22 contre Avicenne Asc 2.

Les Sportifs de Garges : Mail du 26-09-22

Pris note de votre demande d'engagement d'une équipe U11 et d'une équipe U13 supplémentaire.

Votre 2^{ème} équipe U11 prend la place de l'exempt dans le groupe du critérium U11.

Votre 2^{ème} équipe U13 prend la place de l'équipe de Persanaise Cfj dans le groupe du critérium U13.

My Sarcelles : Mail du 26-09-22

Pris note de votre demande d'engagement exceptionnel d'une équipe U11 pour jouer uniquement à l'extérieur en attente d'attribution d'un créneau de gymnase.

La commission ne peut valider actuellement l'engagement de votre équipe U11, le groupe est complet et la commission attend la validation des licences de toutes les équipes engagées et la validation de licences pour votre club.



MATCHS REMIS

FUTSAL D1

Match n° 24897264 : Afs Vauréal 1 / Sportifs de Garges 2 **le vendredi 07-10-22 à 21H00**

FUTSAL D2

Match n° 25062605 : My Sarcelles 1 / Eaubonne Csm 2 **le vendredi 18-11-22 à 21H30**

Match n° 25062652 : Sannois Fce 2 / Osny United 2 **le samedi 08-10-22 à 18H30**

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ (Hors délai)

SENIOR D1

Match n° 24897255 : Eaubonne Csm 1 / Jouy le Moutier Fc 1 **du 17-09-22**

Jouy le Moutier FC : 1^{er} forfait non avisé (Hors délai)

Eaubonne Csm 1 : 5 Buts 3 Points

Jouy le Moutier Fc 1 : 0 But -1 Point

Jouy le Moutier : **Amende 24 €**

2^{ème} FORFAIT NON AVISÉ (Hors délai)

SENIOR D1

Match n° 24897262 : Jouy le Moutier Fc 1 / Avicenne Asc 2 **du 24-09-22**

Jouy le Moutier FC : 2^{ème} forfait non avisé (Hors délai)

Avicenne Asc 2 : 5 Buts 3 Points

Jouy le Moutier Fc 1 : 0 But -1 Point

Jouy le Moutier : **Amende 27,5 €**

ENGAGEMENTS JEUNES 2022 - 2023

Engagements équipes critérium reçus à ce jour :

ASF Argenteuil :	1 U11 – 1 U13 – 1 U15
Attainville Futsal Club :	1 U11 – 2 U13 – 1 U15
Avicenne ASC :	1 U16
Cergy-Pontoise FC :	1 U15
Ermont AmS :	1 U11 – 1 U13
Foot Indoor Loisir :	1 U15
Garges Djibson Asc :	1 U11 – 1 U13 – 2 U15 – 1 U16
Les Sportifs de Garges :	2 U11 – 2 U13 – 1 U15 - 1 U16
Marcouville City CP :	2 U11 – 2 U13 – 2 U15
Persanaise CFJ :	1 U11 – 1 U15
Sannois Fce :	1 U11 – 1 U13 – 1 U15 – 1 U16
Vémars St Witz FC :	1 U16



PHASE 1

CRITÉRIUM U11 GR A		
1	561071	ASF ARGENTEUIL 1
2	850343	ATTAINVILLE FUTSAL C 1
3	550552	SANNOIS FCE 1
4	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
5	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
6	520222	MARCOUVILLE CITY CP 2
7	551390	ERMONT AMS 1
8	580869	PERSANAISE CFJ 1
9	590 442	LES SPORTIFS DE GARGES 1
10	590 442	LES SPORTIFS DE GARGES 2

PHASE 1

CRITÉRIUM U13 GR A		
1	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
2	590 442	LES SPORTIFS DE GARGES 2
3	850343	ATTAINVILLE FUTSAL C 2
4	850343	ATTAINVILLE FUTSAL C 1
5	551390	ERMONT AMS 1
6	590 442	LES SPORTIFS DE GARGES 1
7	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
8	580882	MARCOUVILLE CITY CP 2
9	561071	ASF ARGENTEUIL 1
10	550552	SANNOIS FCE 1

**CATEGORIE : U15 Futsal PH 1****GROUPE DE 6**

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
Sa 08.10.22	Sa 22.10.22	Sa 19.11.22	Sa 03.12.22	Sa 14.01.23
Di 09.10.22	Di 23.10.22	Di 20.11.22	Di 04.12.22	Di 15.01.23
1 - 2	3 - 1	1 - 4	5 - 1	1 - 6
6 - 3	2 - 4	3 - 5	4 - 6	5 - 2
4 - 5	5 - 6	6 - 2	2 - 3	3 - 4

CRITÉRIUM U15 FUTSAL GR A		
1	850343	ATTAINVILLE FUTSAL C 1
2	582621	FOOT LOISIR INDOOR 1
3	561071	ASF ARGENTEUIL 1
4	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
5	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
6	590442	LES SPORTIFS DE GARGES

CRITÉRIUM U15 FUTSAL GR B		
1	551988	CERGY-PONTOISE FC
2	550552	SANNOIS FCE
3	580882	MARCOUVILLE CITY CP 2
4		EXEMPT
5	580869	PERSANAISE CFJ
6	553776	GARGES DJIBSON ASC 2

N°	CRITERIUM U15	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
561 071	ASF ARGENTEUIL	Gymnase, Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 13H30
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Samedi à 11H30
551 988	CERGY-PONTOISE FC	Gymnase du Moulin à vent, Avenue du Terroir, 95800 Cergy	Le Samedi à 10H30
582 621	FOOT INDOOR LOISIR	Gymnase Angélo Parisi, 162 Bd Paul Vaillant Couturier, 95190 Goussainville	Le Samedi à 12H00
553 776	GARGES GIBSON FUTSAL ASC 1 & 2	Gymnase Allende Néruda, Allée Jules Ferry, 95140 Garges	Le Dimanche à 09H00
580 869	PERSANAISE CFJ	Gymnase Jacques Duclos, Rue Jean Catelas 95340 PERSAN	Le Samedi à 17H30
580 882	MARCOUVILLE CITY CP 1 & 2	Gymnase Philippe Hemet, 1 Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	Le Dimanche à 13H30
550 552	SANNOIS FCE	Gymnase Voltaire, 2 rue des Garonnes, 95110 SANNOIS	Le Dimanche à 14H30



PLATEAU FUTSAL JEUNES

Les clubs n'ayant pas formulé sur l'application FAL les engagements de leurs équipes U7 et U9 sont priés de transmettre ceux-ci par mail à la commission Futsal pour le **lundi 10 octobre** au plus tard.
L'engagement d'équipes supplémentaires peut se faire durant toute la saison.

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :
Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

La commission demande à tous les clubs ayant engagé des équipes U7 et U9, le nom et l'adresse du gymnase et le jour et l'heure du coup d'envoi des rencontres.

PLATEAU FUTSAL U9

Plateau N°1 - Week-end des 08 et 09 Octobre 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 08 Octobre 2022 (coup d'envoi à 09h00)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	8	Attainville Futsal (1&2) ASF Argenteuil Persanaise Cfj Garges Djibson Asc Marcouville City CP (1&2) Les Sportifs de Garges

PLATEAU FUTSAL U7

En raison du nombre d'engagement d'équipes U7 insuffisant à ce jour (seulement 3 équipes) et du nombre de licences validées par les clubs, la commission décide d'annuler le premier plateau U7 programmé le week-end des 15 et 16 octobre 2022.

La commission est dans l'attente d'engagement d'équipes supplémentaires afin d'organiser des plateaux U7 à partir du mois de novembre 2022

**Prochaine réunion
Lundi 10 octobre à 18H30**



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

Présents : MM. Lacour – Plassart.

Assistent : MM. Diaz – Letellier.

FORMATION

Préparation de la formation "LE ROLE DU DÉLÉGUÉ CLUB"

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.



FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple

Cette version est obligatoire. Bonne saison à vous !



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS

ET

INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

Présents : MM. Febvay - Plassart – Lacour- Da Mata.

Assiste : M. Letellier (Comité).

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

CLASSEMENT

Ville de GARGES LES GONESSE : NNI 952680103

M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le 22 septembre 2022 à 21h00, au Stade Pierre de COUBERTIN, avenue Frédéric JOLIOT CURIE, pour confirmation de classement de l'éclairage.

Ville de GARGES LES GONESSE : NNI 952680103

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le 29 septembre 2022 à 10h00, au Stade Pierre de COUBERTIN, avenue Frédéric JOLIOT CURIE, pour classement de l'installation.

Ville de SAINT LEU LA FORET : NNI 955630301

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 29 septembre 2022 à 21h00, au Stade Jean MOULIN, avenue des DIABLOTS, pour confirmation de classement de l'éclairage.



COURRIER

**La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.**

RAPPEL

**Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier
le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'APPLICATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE ET DES MUTATIONS D'ARBITRE

RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

Présents : Mme CAZENAVE V - MM. GUILLEMET J.C. – MOREIRA J (par visio)

Assistent : MM. JOYEAU G – HARBONNIER K - BOISDENGGHIEN E.

Excusé : M. PINCEMIN G.

Chaque décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

Les Clubs concernés ont jusqu'au 28 février 2023 pour régulariser leur situation et se mettre en conformité. Ils ont la possibilité de s'adresser à leur District ou à la l'IRFF afin de connaître les dates et lieux des sessions de formation destinées aux candidats à l'arbitrage (Consultable sur le site Internet du DVOF).

En outre, la Commission rappelle aux Clubs que les obligations concernant le Statut de l'Arbitrage sont fixées à l'annexe 3 du Règlement Sportif Général de la Ligue. (Consultable sur le site Internet de la Ligue rubrique présentation – onglet règlements).

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OBLIGATIONS EN TERME D'ARBITRES À FOURNIR STATUT DISTRICT

STATUT FEDERAL		STATUT DISTRICT	
DIVISION	Nombre d'Arbitres	Club dont l'équipe hiérarchiquement la plus élevée évolue en :	Nombre d'Arbitres
District 1	2	Départementale 1	4
Autres Divisions	1	Départementale 2 et Départementale 3	2
		Autres divisions – Foot Entreprise – Féminines – Clubs engagés uniquement dans le championnat du Dimanche matin – Anciens – Jeunes	1

Le Statut de l'Arbitrage stipule dans l'article 47 –Sanctions Sportives, alinéa 4 :

Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série du District ou de ligue pour celles qui n'ont pas de District, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.



Procès-verbal transmis aux Commissions Départementale et Régionale Statuts et Règlements et contrôle des mutations ainsi qu'à la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions pour information

DEMANDES MUTATIONS DES ARBITRES

1) Arbitres demandant le changement de club :

- **M. KADDOURI Faycal licence N° 9602905737**
Club Quitté : JOUY LE MOUTIER FC 533 517

Pris connaissance de la demande de licence formulée pour la saison 2022/2023 par le club **ST BRICE F.C. 527 269**
Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.

Considérant que l'arbitre évoque l'article 33 du statut de l'arbitrage pour justifier sa démission du club **JOUY LE MOUTIER FC 533 517**

Considérant que la Commission estime que ces motifs ne correspondent pas à l'article 33 du statut de l'arbitrage (cf PV du 21/07/22)

Considérant que le club quitté est le club formateur.

La Commission décide :

*Qu'en application de l'article 35 dispositions 2 et 4 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club **JOUY LE MOUTIER FC 533 517** pendant les saisons 2022/2023 et 2023/2024.*

*Concernant son rattachement auprès du club de **ST BRICE F.C. 527 269**, nous transmettons le dossier à la Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations d'Arbitres de la Ligue de Paris Île de France de Football selon l'article 8 du statut de l'Arbitrage.*

- **M. KADDOURI Abdelkader licence N° 2310437131**
Club Quitté : JOUY LE MOUTIER FC 533 517

Pris connaissance de la demande de licence formulée pour la saison 2022/2023 par le club **ST BRICE F.C. 527 269**
Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.

Considérant que l'arbitre évoque l'article 33 du statut de l'arbitrage pour justifier sa démission du club **JOUY LE MOUTIER FC 533 517**

Considérant que la Commission estime que ces motifs ne correspondent pas à l'article 33 du statut de l'arbitrage (cf PV du 21/07/22)

Considérant que le club quitté est le club formateur.

La Commission décide :

*Qu'en application de l'article 35 dispositions 2 et 4 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club **JOUY LE MOUTIER FC 533 517** pendant les saisons 2022/2023 et 2023/2024.*

*Concernant son rattachement auprès du club de **ST BRICE F.C. 527 269**, nous transmettons le dossier à la Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations d'Arbitres de la Ligue de Paris Île de France de Football selon l'article 8 du statut de l'Arbitrage.*



- **Mme KADDOURI Shaineze licence N° 2546820132**
Club Quitté : JOUY LE MOUTIER FC 533 517

Pris connaissance de la demande de licence formulée pour la saison 2022/2023 par le club **ST BRICE F.C. 527 269**
Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.
Considérant que l'arbitre évoque l'article 33 du statut de l'arbitrage pour justifier sa démission du club **JOUY LE MOUTIER FC 533 517**
Considérant que la Commission estime que ces motifs ne correspondent pas à l'article 33 du statut de l'arbitrage (cf PV du 21/07/22)
Considérant que le club quitté est le club formateur.

La Commission décide :

*Qu'en application de l'article 35 dispositions 2 et 4 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club **JOUY LE MOUTIER FC 533 517** pendant les saisons 2022/2023 et 2023/2024.*

*Concernant son rattachement auprès du club de **ST BRICE F.C. 527 269**, nous transmettons le dossier à la Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations d'Arbitres de la Ligue de Paris Île de France de Football selon l'article 8 du statut de l'Arbitrage.*

- **M. GANDEGA Seiba licence n° 2547940517**
Club Quitté : OLYMPIQUE VIARMES ASNIERES 500 681

Pris connaissance de la demande de licence formulée par le club **ARNOUVILLE FAS 522 689**.
Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage
Considérant que le club quitté n'a pas fait opposition,
Considérant que l'arbitre évoque l'article 33 du statut de l'arbitrage pour justifier sa démission du club **OLYMPIQUE VIARMES ASNIERES 500 681**
Considérant que la Commission estime que ces motifs ne correspondent pas à l'article 33 du statut de l'arbitrage (cf PV du 21/07/22)
Considérant que le club quitté est le club formateur

La Commission décide :

*Qu'en application de l'article 35, dispositions 2 et 4 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club **OLYMPIQUE VIARMES ASNIERES 500 681** pendant les saisons 2022/2023 et 2023/2024.*

*Que l'arbitre ne pourra couvrir le club de **ARNOUVILLE FAS 522 689** qu'à partir du 1^{er} juillet 2026 à la condition d'y avoir été licencié durant les saisons 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027.*

- **M. DAMINELLI Romain licence n° 2378040558**
Club Quitté : ARRONVILLE FC 549 559

Pris connaissance de la demande de licence formulée par le club **VEXIN AS 563 529**.
Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage
Considérant que le club quitté n'a pas fait opposition,
Considérant que l'arbitre n'évoque aucun motif pour justifier sa démission du club **ARRONVILLE FC 549 559**
Considérant que le club quitté est le club formateur

La Commission décide :

*Qu'en application de l'article 35, dispositions 2 et 4 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club **ARRONVILLE FC 549 559** pendant les saisons 2022/2023 et 2023/2024.*

*Que l'arbitre ne pourra couvrir le club de **VEXIN AS 563 529** qu'à partir du 1^{er} juillet 2026 à la condition d'y avoir été licencié durant les saisons 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027.*



- **Mme JRADI Ranim licence N° 2548064107**
Club Quitté : JOUY LE MOUTIER FC 533 517

Pris connaissance de la demande de licence formulée pour la saison 2022/2023 par le club **MENUCOURT AS 527 755**

Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.

Considérant que le club quitté n'a pas fait opposition,

Considérant que l'arbitre n'évoque aucun motif pour justifier sa démission du club **JOUY LE MOUTIER FC 533 517**

Considérant que le club quitté est le club formateur.

La Commission décide :

*Qu'en application de l'article 35 dispositions 2 et 4 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club **JOUY LE MOUTIER FC 533 517** pendant les saisons 2022/2023 et 2023/2024.*

*Que l'arbitre ne pourra couvrir le club de **MENUCOURT AS 527 755** qu'à partir du 1^{er} juillet 2026 à la condition d'y avoir été licenciée durant les saisons 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027.*

- **Mme KONTE Sokona licence N° 2546945397**

Club Quitté : JOUY LE MOUTIER FC 533 517

Pris connaissance de la demande de licence formulée pour la saison 2022/2023 par le club **MENUCOURT AS 527 755**

Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.

Considérant que le club quitté n'a pas fait opposition,

Considérant que l'arbitre n'évoque aucun motif pour justifier sa démission du club **JOUY LE MOUTIER FC 533 517**

Considérant que le club quitté est le club formateur.

La Commission décide :

*Qu'en application de l'article 35 dispositions 2 et 4 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club **JOUY LE MOUTIER FC 533 517** pendant les saisons 2022/2023 et 2023/2024.*

*Que l'arbitre ne pourra couvrir le club de **MENUCOURT AS 527 755** qu'à partir du 1^{er} juillet 2026 à la condition d'y avoir été licenciée durant les saisons 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027.*

2) Arbitre demandant le changement de statut :

- **M. SI SERIR Tahar licence N° 2543290979**
Club Quitté : CORMEILLAIS ACS 500 575

Pris connaissance de la demande de licence 2022/2023 formulée par l'arbitre auprès du District du Val-d'Oise de Football en tant qu'indépendant

Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.

Considérant que le club quitté n'a pas fait opposition,

Considérant que l'arbitre n'évoque aucun motif pour justifier sa démission du club **CORMEILLAIS ACS 500 575**,

Considérant que l'arbitre a été licencié dans ce club **CORMEILLAIS ACS 500 575** pendant un minimum de 5 saisons consécutives

Considérant que le club quitté n'est pas le club formateur

La commission décide :

*Qu'en application de l'article 35, dispositions 3 et 4 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club **CORMEILLAIS ACS 500 575** pendant la saison 2022/2023.*

Que l'arbitre ne pourra couvrir un autre club qu'à partir du 1^{er} juillet 2026, à la condition d'être indépendant durant les saisons 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.



SITUATION DES CLUBS

La Commission arrête la liste des Clubs en Infraction avec le Statut de l'Arbitrage à la date du 01 septembre 2022

Il manque 1 arbitre dans les clubs mentionnés ci-après, sauf mention contraire.

CLUBS DU DIMANCHE A.M.

511 000	AS ERAGNY FC
513 926	DOMONT F.C.
515 375	FRETTOISE ES
517 377	MONTMAGNY Sp.
519 039	EAUBONNE CSM
519 260	VALLEE DU SAUSSER ES
519 763	THILLAY VAUD'HERLAND ESM
520 871	PUISEUX LOUVRES 95 FC
522 868	MONTSOULT BAILLET US (manque 2 arbitres)
525 937	GROUPE AMITIE EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD
527 726	FONTENAY EN PARISIS FC
528 672	ECOUEN FC (manque 2 arbitres)
530 273	PARMAIN AC
531 088	NEUVILLE/OISE AS (manque 2 arbitres)
545 913	COURDIMANCHE AS
549 915	AS CHARS
550 582	VILLIERS LE BEL FC (manque 4 arbitres)
550 638	US PERSAN 03 (manque 2 arbitres)
550 783	PONTOISIENNE J.S. (manque 2 arbitres)
554 313	SFC CHAMPAGNE 95 (manque 2 arbitres)
581 840	ENT BEAUMONT MOURS

CLUBS DU CDM

544 973	PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. CC
547 630	MACCABI SARCELLES
550 376	MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95

ANCIENS

533 516	AS PISCOP MOISSELLES
580 681	FRANCE ALGERIE FOOT
581 724	ACS DE BRUYERES
590 206	US des COMMUNAUX DE ST GRATIEN

Les nouveaux clubs suivants bénéficient d'une ou deux saisons pour pouvoir se mettre en conformité avec le statut de l'arbitrage :

560 130	ACADEMIE F.C. ERMONT (dernière saison pour se mettre en conformité)
560 812	PIERRELAYE F.C. (dernière saison pour se mettre en conformité)
560 968	TOHO A.S. (dernière saison pour se mettre en conformité)
561 058	ES HERBLAY (ce club a deux saisons pour se mettre en conformité)
561 118	MONTIGNY FC 95 (ce club a deux saisons pour se mettre en conformité)

Procès-verbal transmis aux Commissions Départementale et Régionale Statuts et Règlements et contrôle des mutations ainsi qu'à la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions pour information



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 29 Septembre 2022

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 09 Octobre 2022

U18 D1

Match 24685094 : Cormeillais ACS / Sarcelles AAS

Délégué M. Fabrice Gondel

Match 24685097 : Villiers le Bel FC / St Leu FC

Délégué M. Jean-Pierre Lacour

Match 24685099 : Bezons USO / Ermont AS

Déléguée Mme. Béatrice Zami

Seniors D1

Match 24615774 : Osny FC / Groslay FC

Délégué M. Christophe Gauvin

Match 24615775 : Goussainville FC / St Leu FC

Délégué M. Gérard Alcan

Match 24615776 : Entente SSG / Villiers le Bel FC

Délégué M. Joseph Plassart

Match 24615777 : St Brice FC / Persan US

Délégué M. Faouzi Belhamra

Match 24615778 : Ecoeu FC / Marly la Ville ES

Délégué M. Thierry Paumier



INFORMATIONS STATUTAIRES ÉLECTION DU COMITÉ DE DIRECTION DU DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE

13.2 Conditions d'éligibilité

Les conditions d'éligibilité décrites ci-après doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature.

13.2.1 Conditions générales d'éligibilité

Est éligible au Comité de Direction tout membre individuel de la FFF, de la Ligue ou d'un District de la Ligue ainsi que tout licencié d'un Club ayant son siège sur le Territoire et en règle avec la FFF, la Ligue et le District.

Le candidat doit être à jour de ses cotisations et domicilié sur le territoire du Val-d'Oise ou d'un district limitrophe.

Ne peut être candidat :

- La personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.
- La personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de sa candidature ;
- La personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- La personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- La personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- La personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

13.2.2 Conditions particulières d'éligibilité

a) L'arbitre

L'arbitre doit être un arbitre en activité depuis au moins 3 (trois) ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association groupant les arbitres de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la FFF. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre de la commission d'arbitrage du District depuis 3 (trois) ans au moins.

b) L'éducateur

L'éducateur doit être membre d'une association groupant les éducateurs de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la Fédération. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre d'une commission technique du District depuis 3 (trois) ans au moins.

Il doit être titulaire du B.M.F., du B.E.F., du D.E.S, du B.E.F.F, du B.E.P.F

13.3 Mode de scrutin

Les membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Sont élus au premier tour de scrutin, dans la limite des postes disponibles et dans l'ordre décroissant du nombre de voix recueillies par chacun d'eux, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

En cas de vacance au sein du Comité de Direction, pour quel motif que ce soit, le ou les sièges laissés libres sont pourvus à la plus prochaine assemblée. Le mandat des membres ainsi élus expire à la même échéance que l'ensemble du Comité de Direction.

Si le nombre de sièges vacants dépasse la moitié du nombre des membres du Comité de Direction, il est procédé au renouvellement intégral de celui-ci dans les conditions statutaires, lors de la plus proche Assemblée Générale. Dans cette hypothèse, le mandat du nouveau Comité de Direction expire à la date d'échéance du mandat du précédent ;

Déclaration de candidature

Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du District par envoi recommandé, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

La déclaration de candidature indique à quel titre elle est présentée (membre individuel, arbitre, éducateur, femme licenciée, médecin, ou foot diversifié).

Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celles d'éligibilité fixées à l'article 13.2 sont remplies.

Le refus de candidature doit être motivé

Article 15. Président

15.1 Modalités d'élection

Le Président du District est élu par l'Assemblée Générale, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, sur proposition du Comité de Direction, après le renouvellement de ce dernier.



ÉLECTION DU COMITÉ DE DIRECTION DU DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 NOVEMBRE 2022

DÉCLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

À remplir et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 18/10/2022 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.
Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Élection du Comité de Direction ».
Tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts du District.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Numéro de licencié :

Club : ou Membre individuel

* Déclare me porter candidat à l'élection du Comité de Direction du District du Val-d'Oise de Football
Et me présenter au titre suivant (cocher la case idoine) :

Membre individuel ou membre d'une association affiliée à la F.F.F.

* Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F. et 13.2.1 des Statuts du DVOF, déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet

. D'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,

. D'aucune sanction d'inéligibilité à temps,

qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à le

Signature :

Par ailleurs, doivent être joints à la déclaration de candidature :

→ Une copie d'une pièce d'identité du candidat,

→ Le cas échéant, tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité

La candidature sera jugée recevable ou non par la Commission de Surveillance des Opérations Électorales, un PV sera rédigé, motivé et notifié.